

**COMMUNE DE SAINT-NIC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Nic dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 11

Excusés : 3

Votants : 13

**Date de convocation** : 04 avril 2023

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Fabrice LE BERRE, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NEDELEC

**Excusés** : Mrs Gilles MOLAC, Jean-Claude KERHASCOËT (Pouvoir à E. MAHO), Hervé GUILLOU (Pouvoir à B. DANION)

**Secrétaire de séance** : M. Baptiste DANION

**DB2023-17**

**DATE D'OUVERTURE DU POSTE DE SECOURS**

**Vu** l'article L.2213-23 du code général des collectivités territoriales, le maire doit délimiter une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités mentionnées ci-dessus.

Le Maire doit également déterminer des périodes de surveillance. Hors des zones et des périodes ainsi définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ACCEPTE** que le poste de secours soit ouvert tous les jours du samedi 01 juillet au dimanche 27 août inclus, de 13h30 à 19h30.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

Pour extrait conforme

Le 13 avril 2023

La Maire

Annie KERHASCOËT

